



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVD - 08.05.2020

Numéro de publication: KK04-0000012043

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue
Reverdil 2, 1260 Nyon

Etat de collocation et inventaire ASTORP OCCUPIER SOLUTIONS SA

Débiteurs:

ASTORP OCCUPIER SOLUTIONS SA

CHE-106.112.402

Route Suisse 8a, Centre i. LIFE

1163 Etoy

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 28.05.2020

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 18.05.2020

Remarques:

Dans le même délai, les créanciers peuvent demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de la revendication de propriété admise par l'administration de la faillite (art. 47 et 49 OAOF).

Compte tenu de la fermeture exceptionnelle des bureaux, les documents peuvent être demandés par courriel à l'office.